



Groupe projet PLUi

# Réunions d'information sur le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal



# Les objectifs de la réunion

---

- **Recensement des zones à protéger, éléments remarquables, etc.**
- **Consultation / avis**
- **Projets**





# Le cadre réglementaire



## QU'EST-CE QUE LE PLUi ?

Il s'agit d'un **document d'urbanisme à l'échelle intercommunale** exprimant un projet de territoire pour les 10 ans à venir.

Ses objectifs sont :

- La priorité donnée à la **préservation des zones agricoles**,
- **La conservation et la valorisation du bâti existant de caractère** sera privilégiée,
- **La construction neuve devra s'intégrer dans son environnement local**,
- **La gestion économe de l'espace**,
- **Le choix d'une architecture intégrée au paysage** et en adéquation avec le contexte local,
- **L'accueil de nouveaux habitants.**

# Le cadre réglementaire

## LE CADRE SUPRA-INTERCOMMUNAL



Loi climat et résilience (2021)



SCoT du Carmausin, du Ségala, du Causse et du Cordais (2019)



Loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (2014)



Loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt (2014)



Loi portant Engagement National pour l'Environnement (2010)



Loi Urbanisme et Habitat (2003)



Loi de Solidarité et de Renouvellement Urbain (2000)

# Loi "Climat et résilience"



2011 : La Commission européenne fixe un objectif européen d'arrêt de toute augmentation nette de la surface occupée d'ici 2050



2018 : Le Plan Biodiversité introduit la proposition d'un objectif de limiter la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers pour atteindre l'objectif de «zéro artificialisation nette» →NON NORMATIF



2019 : La Convention Citoyenne pour le Climat propose 149 recommandations visant à lutter contre l'artificialisation, pour inspirer un projet de loi



**22 août 2021** : Promulgation de la loi Climat et résilience

# Loi "Climat et résilience"

---

## Lutte contre l'artificialisation des sols

« Un département français moyen en moins tous les dix ans »

« 4 à 5 terrains de football par heure »

- *L'artificialisation des sols progresse de 8,5% par an, même dans les territoires en déprise démographique*
- *Augmentation des déplacements, éloignement de l'emploi et des services, vacance des logements accentuée, perte d'attractivité des centres-villes, réduction des espaces naturels et agricoles, érosion de la biodiversité, banalisation des paysages...*

# Loi "Climat et résilience"

## Dispositions du volet artificialisation

### Article 191

- ❖ Atteinte du Zéro Artificialisation Nette en 2050
- ❖ Objectif de diviser par 2 le rythme d'artificialisation dans les 10 prochaines années\*
- ❖ Une application différenciée et territorialisée dans des conditions fixées par la loi

\* Sur la base 2011 /2021

# Loi "Climat et résilience"

## Déclinaison des objectifs

- ❖ Une première tranche de **10 ans** : diminution par deux du rythme d'artificialisation qui est traduit par un objectif de réduction de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers par rapport à la consommation réelle de ces espaces observée au cours des dix années précédentes (*période 2011-2021*)
- ❖ Puis baisse du rythme tous les 10 ans
- ❖ Et atteinte de l'objectif Zéro Artificialisation nette en 2050



# Loi "Climat et résilience"

## Déclinaison dans les PLU et Cartes Communales



**Le PLU et la carte communale** ont 6 ans après la promulgation de la loi pour intégrer les objectifs de réduction de consommation du foncier (document approuvé)



Si ce n'est pas fait dans les délais, aucune autorisation d'urbanisme ne peut être délivrée dans une zone à urbaniser du plan local d'urbanisme ou dans les secteurs de la carte communale où les constructions sont autorisées

# Loi "Climat et résilience"

---

## Délais d'intégration

Les délais d'intégration en bref :



SRADDET : août 2023



SCoT : août 2026



PLU et cartes communales : août 2027

# Les pièces du PLUi

## LE RAPPORT DE PRÉSENTATION

Il est composé d'un **diagnostic de territoire** qui dresse un état des lieux et cible les enjeux de l'intercommunalité selon différentes thématiques :

- l'Environnement,
- la Mobilité,
- le Développement économique,
- etc.

## LE PADD – PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Il expose les objectifs de développement du territoire intercommunal.

Il se base sur l'état des lieux du diagnostic pour envisager les actions futures à mettre en place.

# Les pièces du PLUi

---

## LE RÈGLEMENT

*(écrit et graphique)*

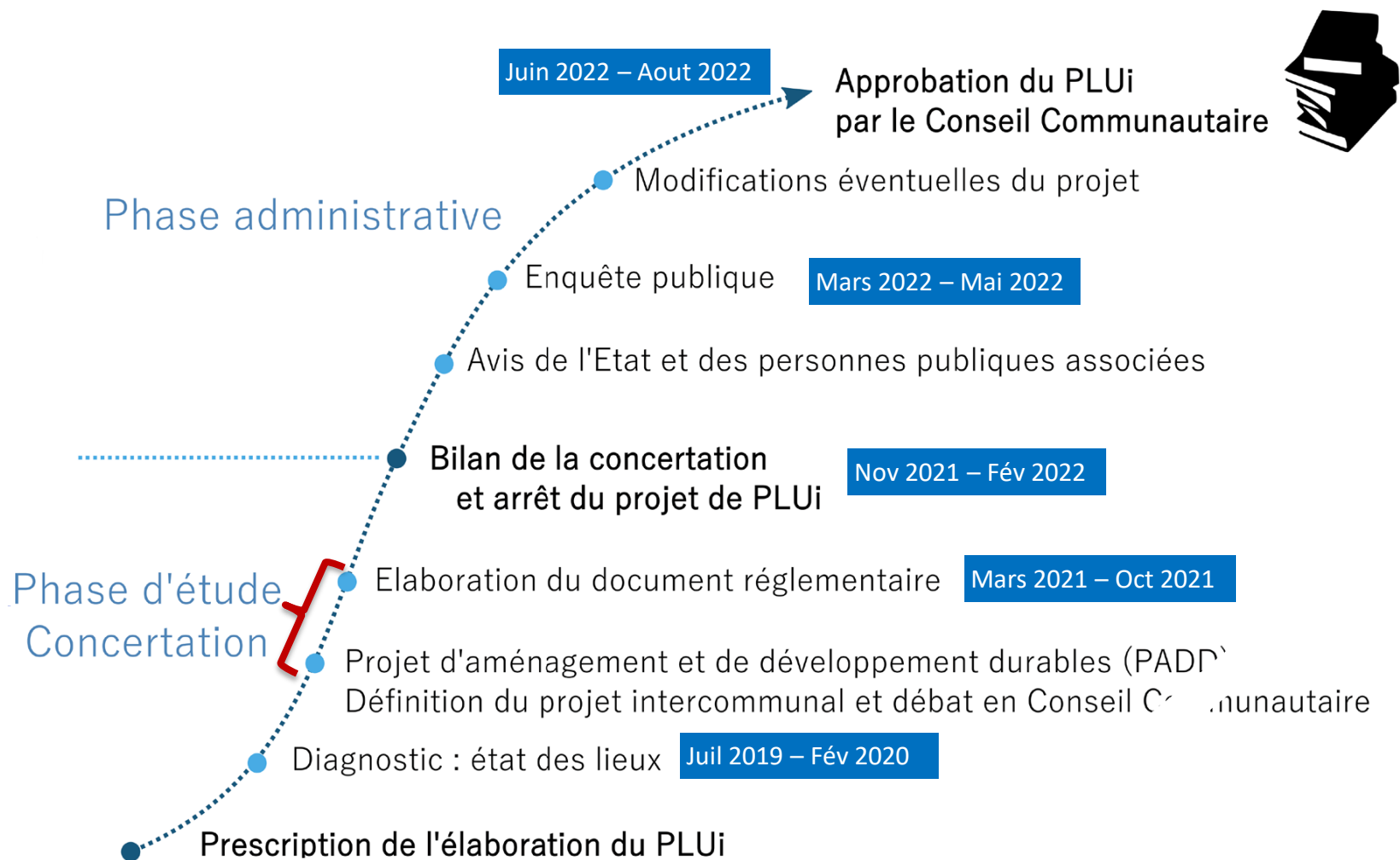
Il précise les règles qui régissent le droit de construction sur les différentes zones définies sur l'intercommunalité.

## LES OAP – ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

Elles définissent selon de grands principes, comment certains secteurs du territoire seront aménagés.



# La procédure



# Qu'est-ce que ça implique pour Vaour ?

---

- **Bascule de la Carte communale vers le PLUi\***
- **Définition de la trame urbaine**
- **Définition des dents creuses**
- **Impact sur les surfaces constructibles**
- **Agrandissement et changement de destination**

*\* Tant que le PLUi n'est pas approuvé, c'est la carte communale qui s'applique*



# Secteur/zone

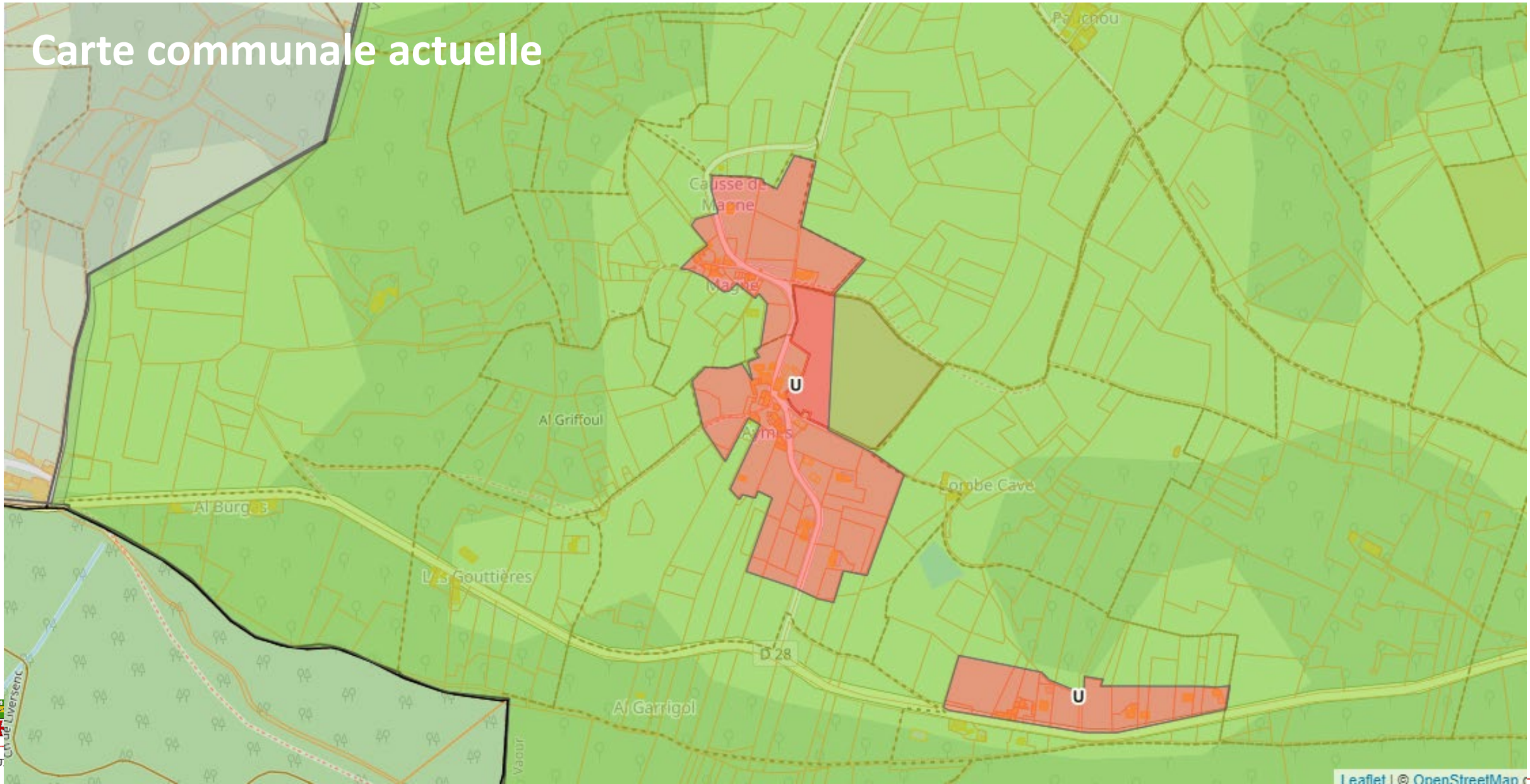
---

Le Roudou - Aymès - Magné - les  
Gouttières - Raynal - Pauchou -  
Layrolle



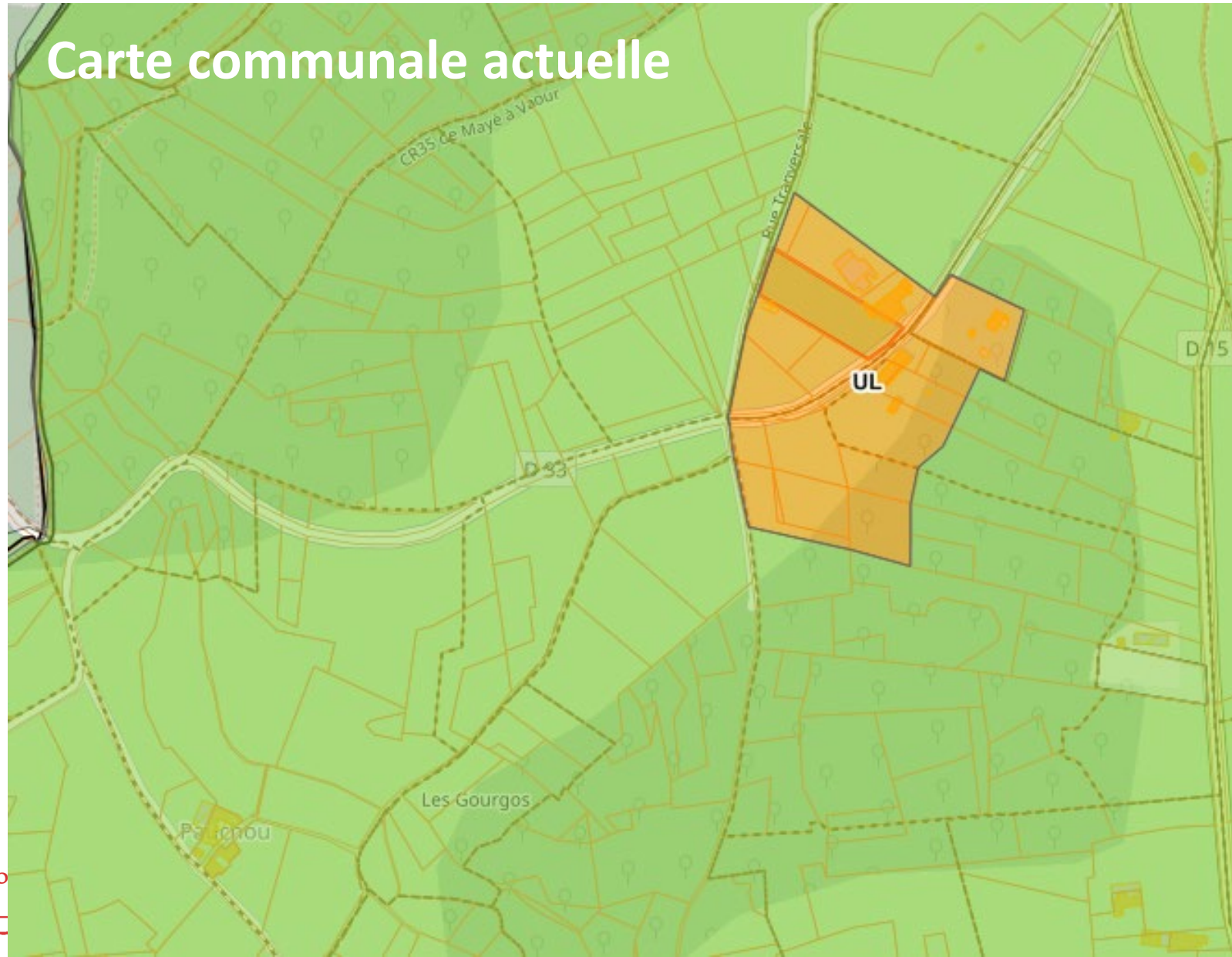
# Le Roudou - Aymès - Magné - les Gouttières - Raynal - Pauchou - Layrolle

Carte communale actuelle





Carte communale actuelle



# Le Roudou - Aymès - Magné - les Gouttières - Raynal - Pauchou - Layrolle

## Trame urbaine définie par le bureau d'étude

Commune :

VAOUR



□ Limite de la trame urbaine

Potentiel de densification

- Dent creuse
- Division foncière
- Jardin
- Boisé
- Agricole



Réunions PLUi - Nov. 20

VAOUR

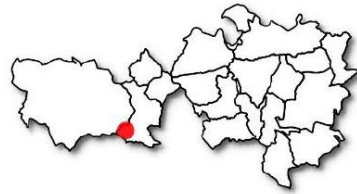


# Le Roudou - Aymès - Magné - les Gouttières - Raynal - Pauchou - Layrolle

## Trame urbaine définie par le bureau d'étude

Commune :

VAOUR



□ Limite de la trame urbaine

Potentiel de densification

■ Dent creuse

■ Division foncière

■ Jardin

■ Boisé

■ Agricole



Réunions PLUi – Nov. 2021

N°140

VAOUR

## Les objectifs

- Recensement des zones à protéger, lieux remarquables, etc.
- Consultation / avis
- Projets





# Secteur/zone

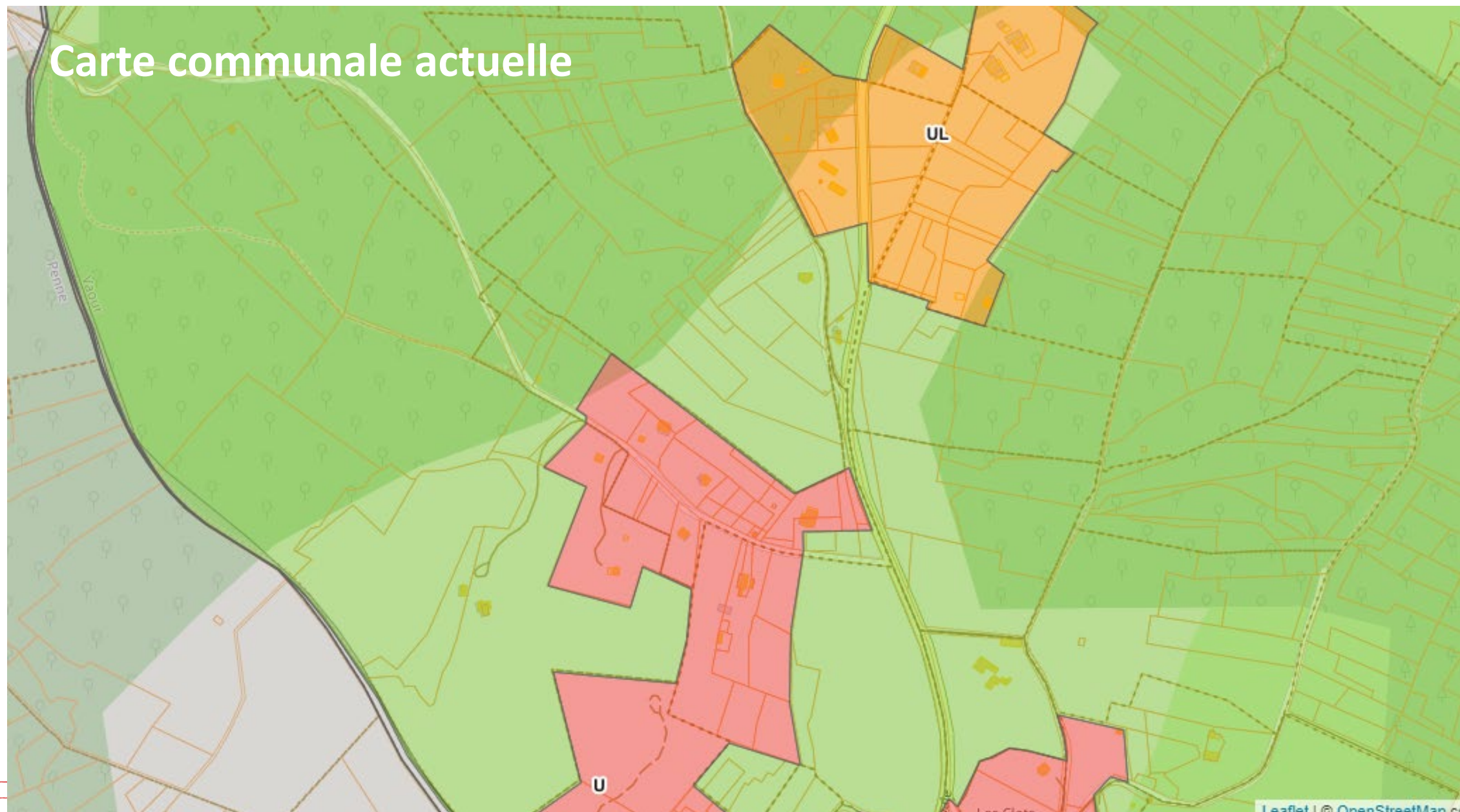
---

ZA Nord - Péchoulié - Flourono -  
Azam - Alic - Pech de Lèbre -  
Fonpouyride



# ZA Nord - Péchoulié - Flourono - Azam - Alic - Pech de Lèbre - Fonpouyride

Carte communale actuelle



VAOUR

# ZA Nord - Péchoulié - Flourono - Azam - Alic - Pech de Lèbre - Fonpouyride

---

**Pas de trame urbaine définie par le bureau  
d'étude**



## Les objectifs

- Recensement des zones à protéger, lieux remarquables, etc.
- Consultation / avis
- Projets



# Secteur/zone

---

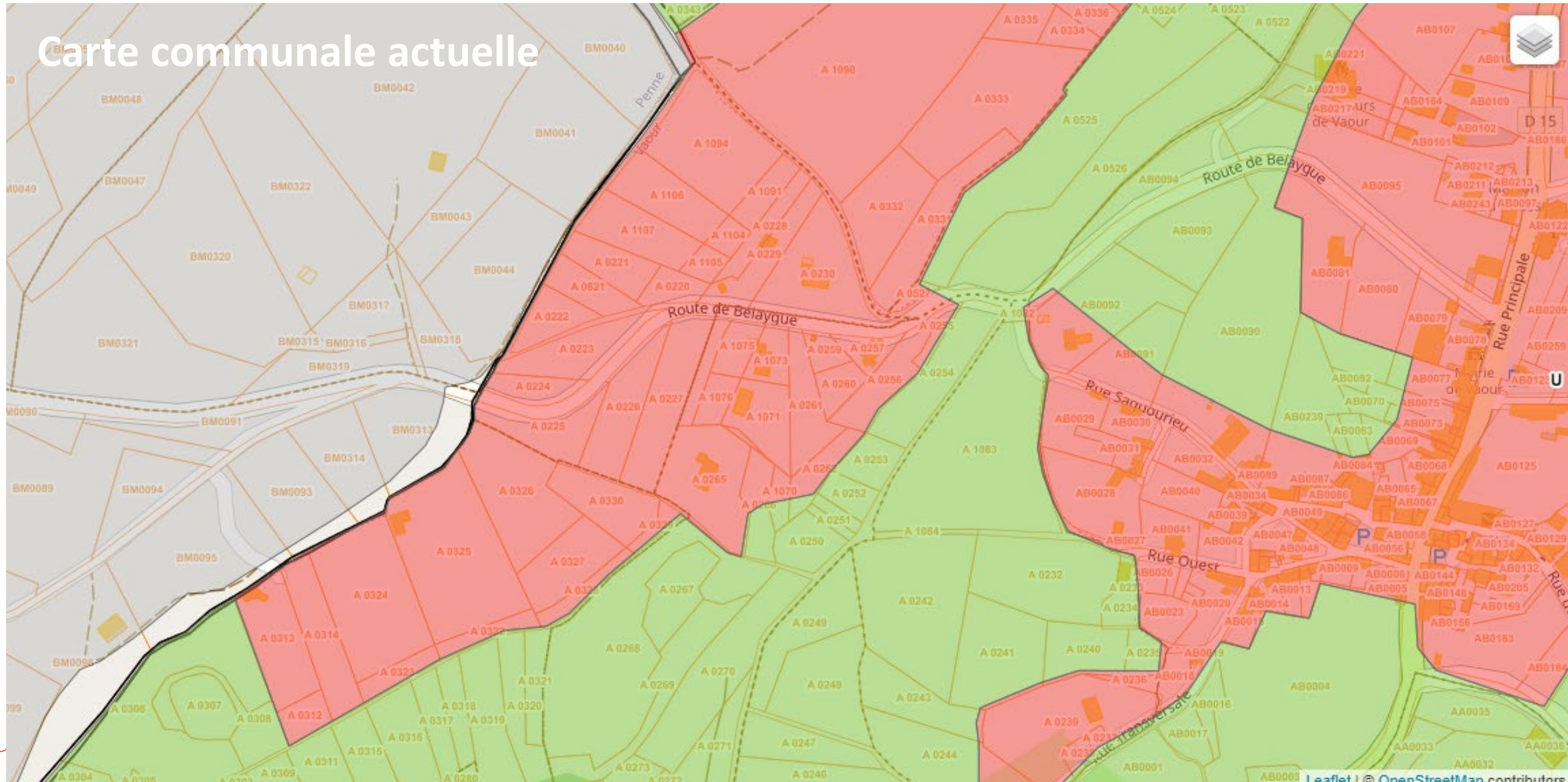
La Bôle - Sacourieu - Costo Caudo





# La Bôle - Sacourieu - Costo Caudo

Carte communale actuelle





# La Bôle - Sacourieu - Costo Caudo

Trame urbaine  
définie par le  
bureau d'étude

Commune :

VAOUR



□ Limite de la trame urbaine

Potentiel de densification

■ Dent creuse

■ Division foncière

■ Jardin

■ Boisé

■ Agricole



Réunions PLUi – Nov. 2021

N°137

VAOUR

# La Bôle - Sacourieu - Costo Caudo

---

## Les objectifs

- Recensement des zones à protéger, lieux remarquables, etc.
- Consultation / avis
- Projets



# Secteur/zone

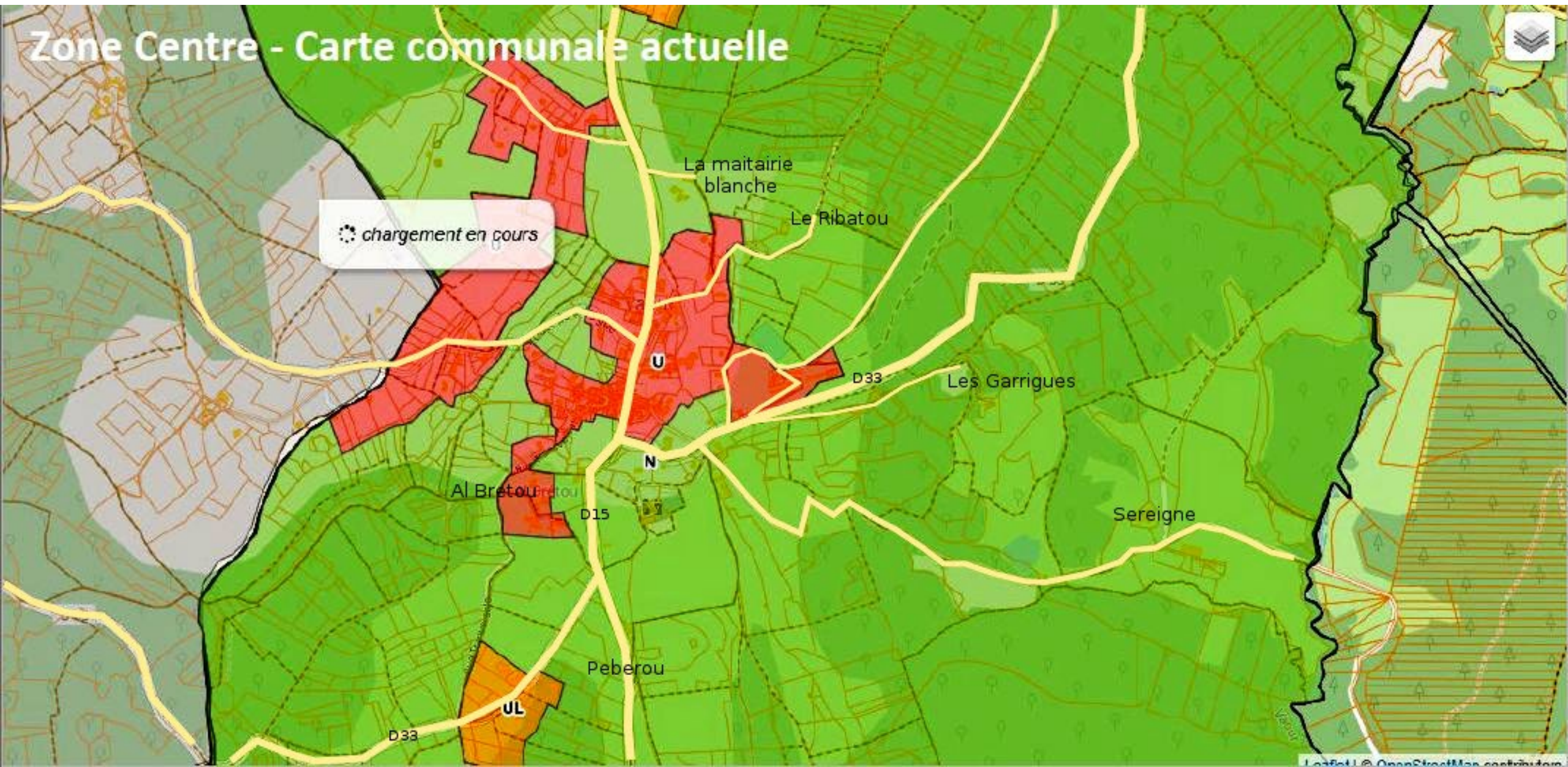
---

Cité du lac - Centre bourg est





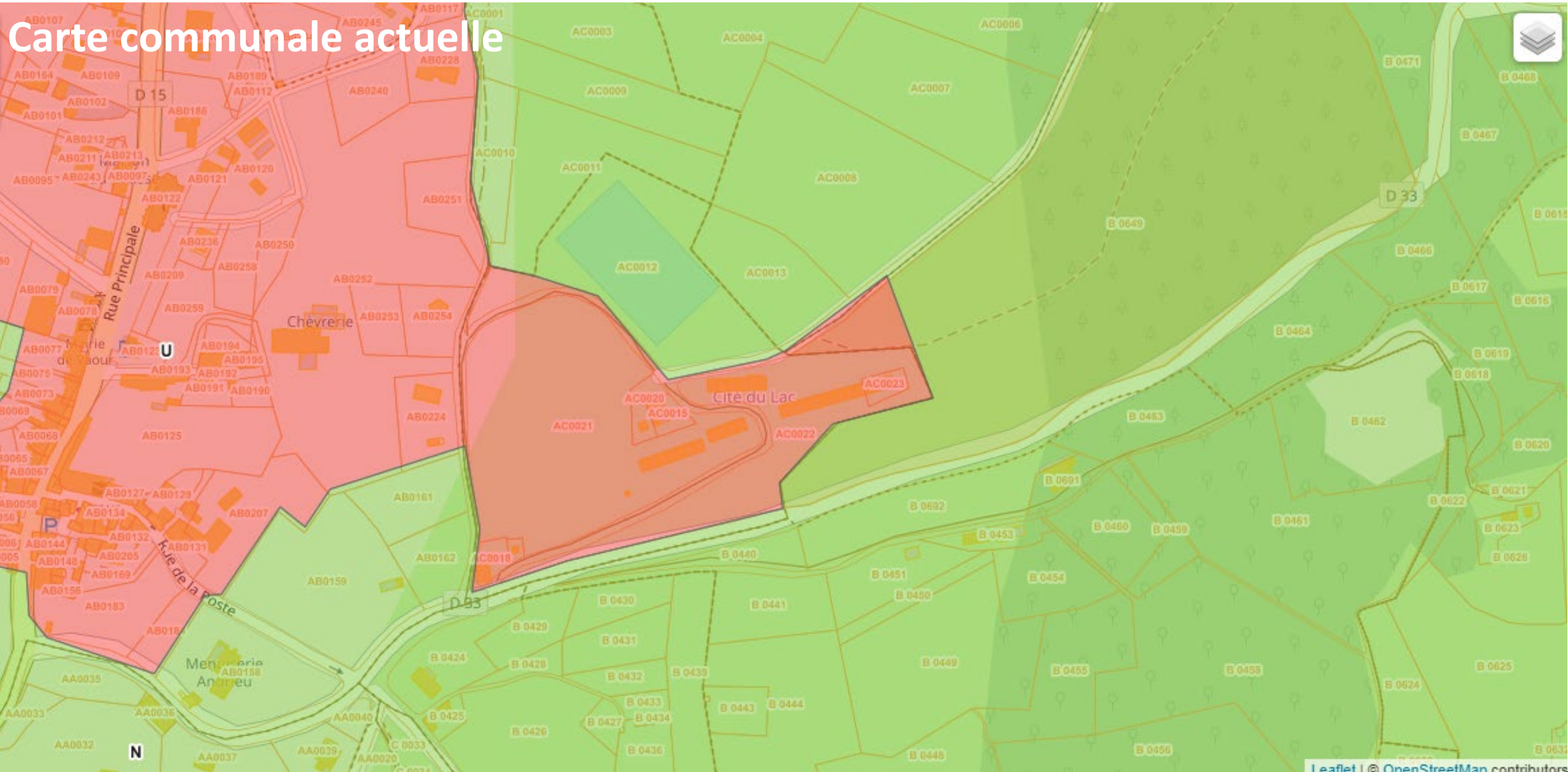
# Cité du lac - Centre bourg est





# Cité du lac - Centre bourg est

Carte communale actuelle





# Cité du lac - Centre bourg est

Trame urbaine  
définie par le  
bureau d'étude

Commune :

VAOUR



□ Limite de la trame urbaine

Potentiel de densification

■ Dent creuse

■ Division foncière

■ Jardin

■ Boisé

■ Agricole



VAOUR

Réunions PLUi - Nov. 2021

N°139

# Cité du lac - Centre bourg est

---

## Les objectifs

- Recensement des zones à protéger, lieux remarquables, etc.
- Consultation / avis
- Projets





# Secteur/zone

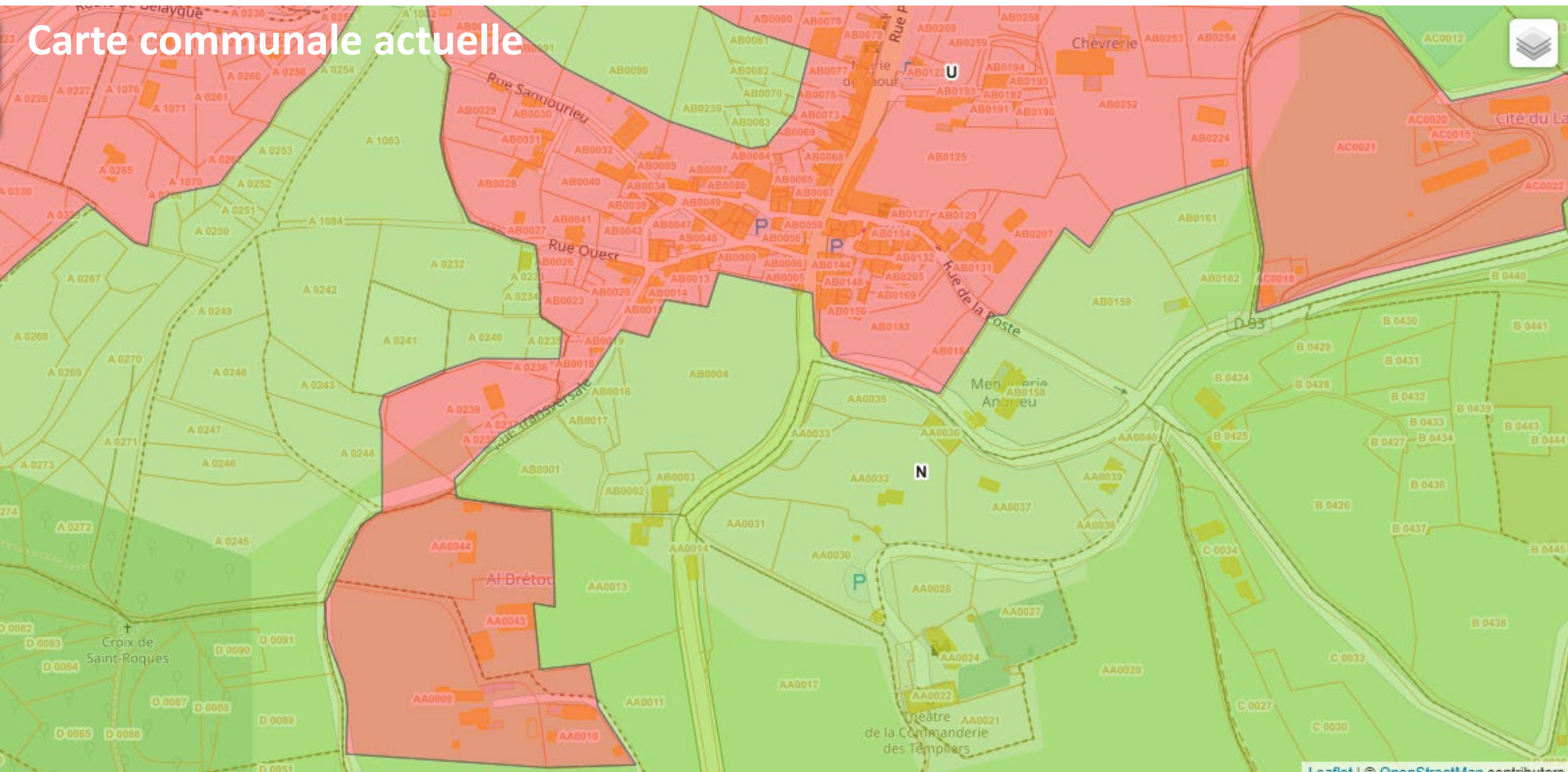
---

Fonbouno - Rue du Couchant -  
Centre bourg ouest - Al Bretou



# Fonbouno - Rue du Couchant - Centre bourg ouest - Al Bretou

Carte communale actuelle



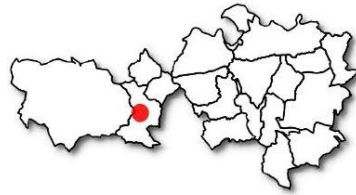


# Fonbonno - Rue du Couchant - Centre bourg ouest

Trame urbaine  
définie par le  
bureau d'étude

Commune :

VAOUR



□ Limite de la trame urbaine

Potentiel de densification

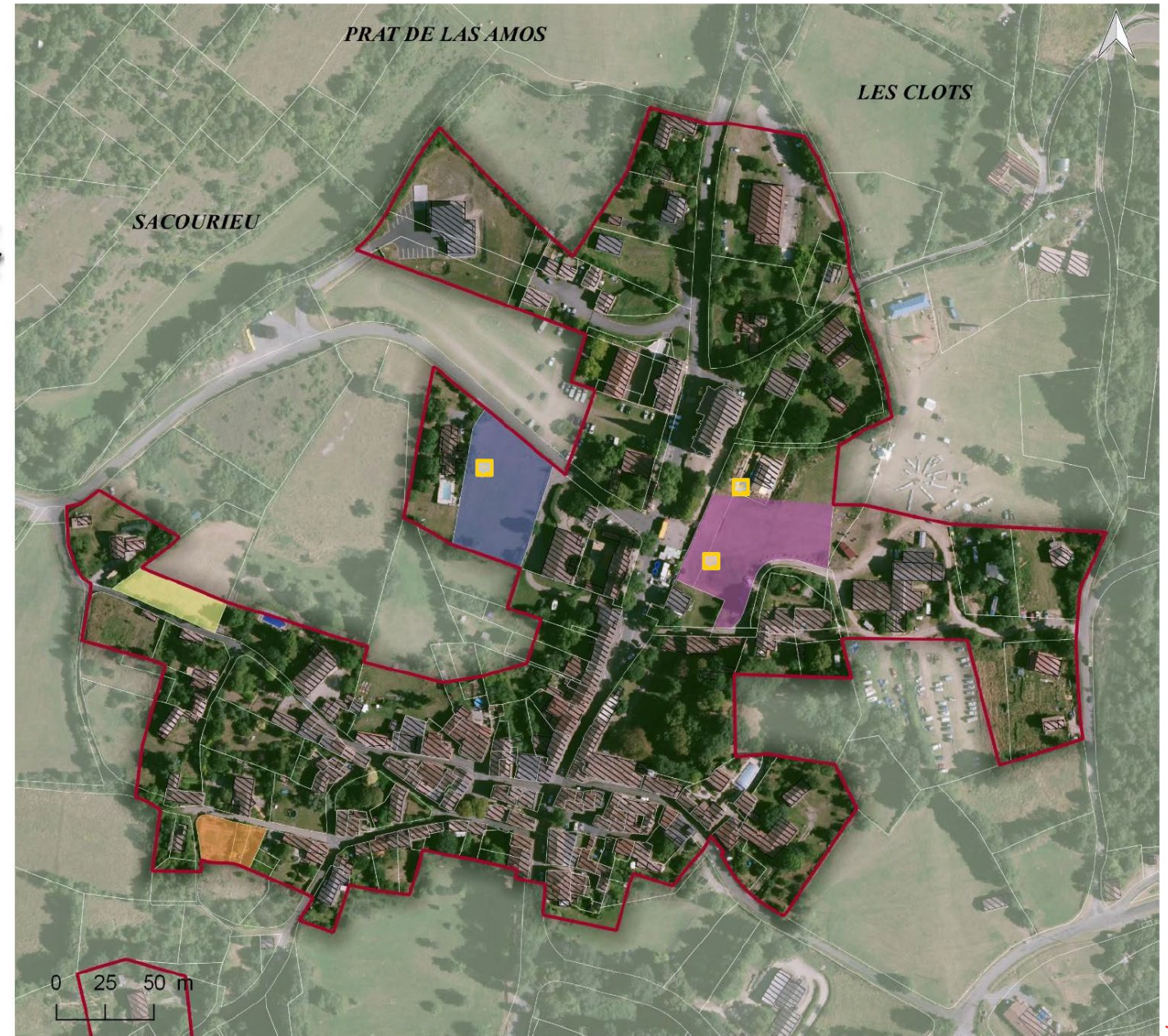
■ Dent creuse

■ Division foncière

■ Jardin

■ Boisé

■ Agricole



VAOUR

Réunions PLUi - Nov. 2021

N°136

## Les objectifs

- Recensement des zones à protéger, lieux remarquables, etc.
- Consultation / avis
- Projets





# Secteur/zone

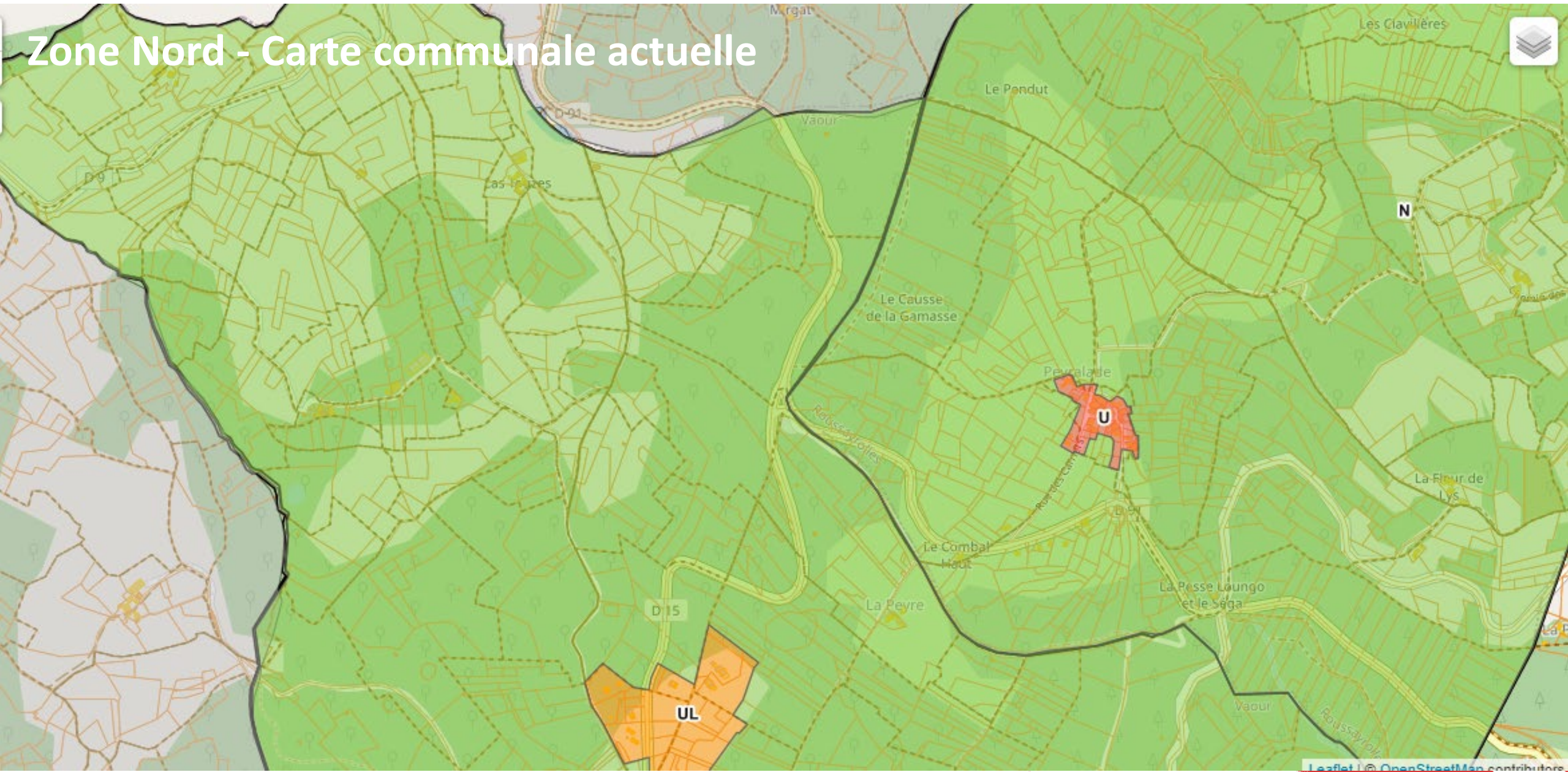
---

Hors Carte Communale - Zones Nord/Sud -  
Las Touzes - Félou - Lapeyre - Le Rial -  
Caquioul - Teulière - Verrerie Basse -  
Métairie blanche - Les Garrigues - Route  
d'Itzac - Peberou - Al Barthas



Hors Carte Communale - Zones Nord/Sud - Las Touzes - Félou - Lapeyre - Le Rial - Caquioul - Teulière -  
Verrerie Basse - Métairie blanche - Les Garrigues - Route d'Itzac - Peberou - Al Barthas

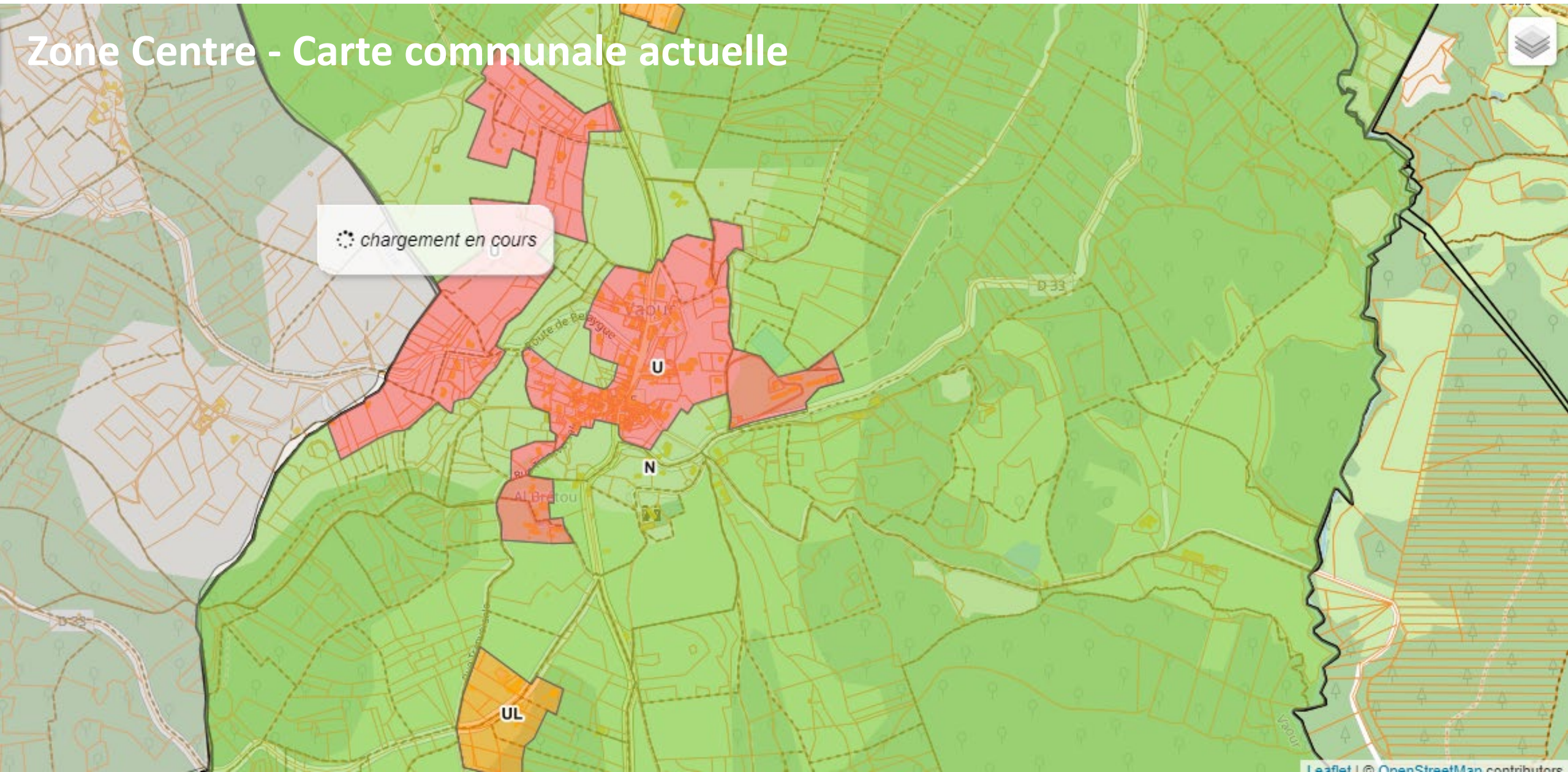
## Zone Nord - Carte communale actuelle





Hors Carte Communale - Zones Nord/Sud - Las Touzes - Félou - Lapeyre - Le Rial - Caquioul - Teulière -  
Verrerie Basse - Métairie blanche - Les Garrigues - Route d'Itzac - Peberou - Al Barthas

## Zone Centre - Carte communale actuelle



chargement en cours

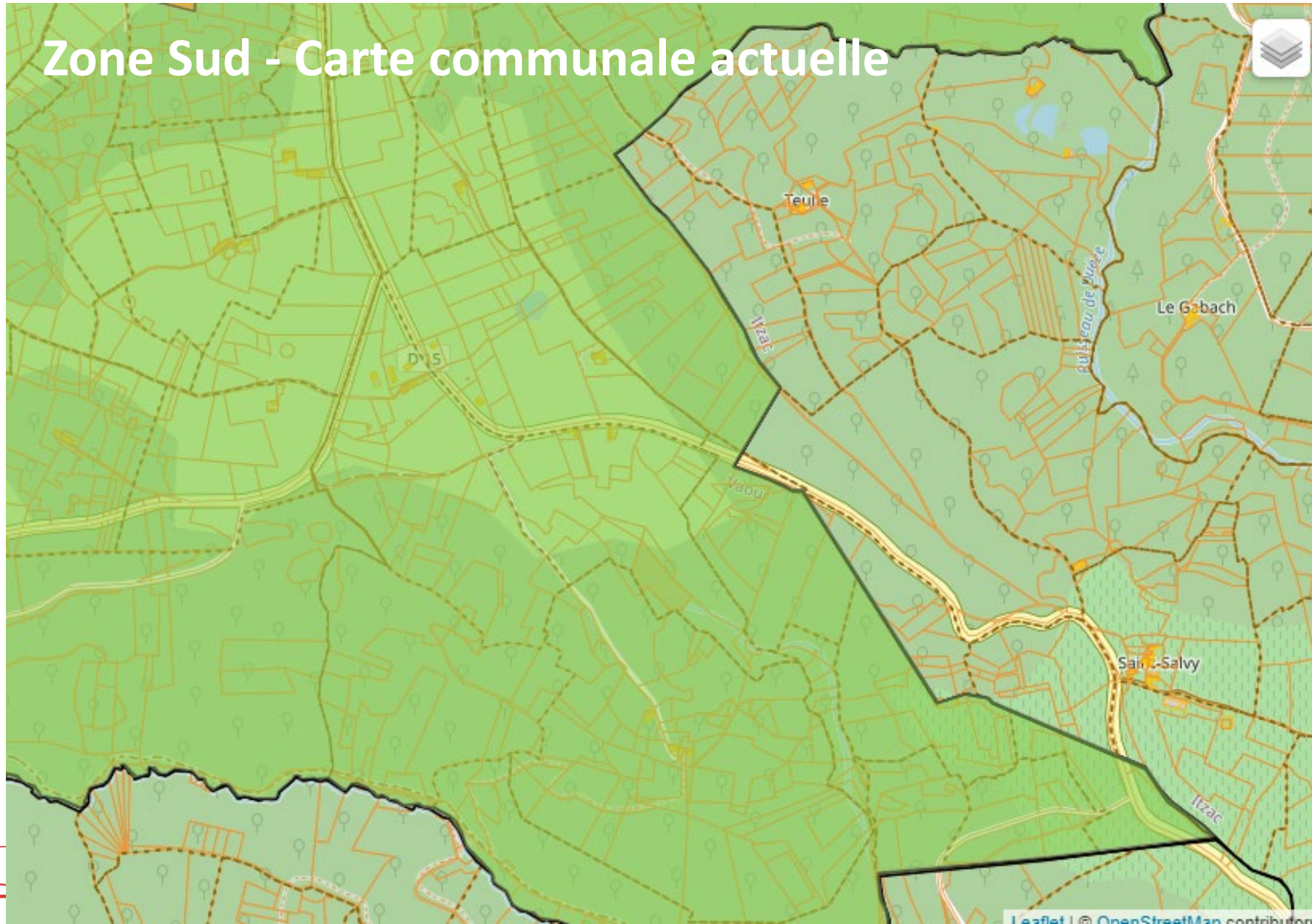
U

N

UL



## Zone Sud - Carte communale actuelle





Hors Carte Communale - Zones Nord/Sud - Las Touzes - Félou - Lapeyre - Le Rial - Caquioul - Teulière -  
Verrerie Basse - Métairie blanche - Les Garrigues - Route d'Itzac - Peberou - Al Barthas

---

**Pas de trame urbaine définie par le bureau  
d'étude**



VAOUR

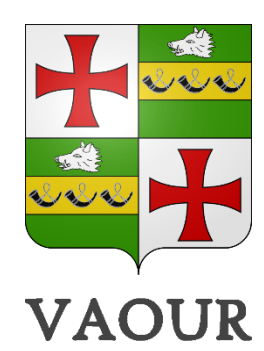
Réunions PLUi – Nov. 2021



## Les objectifs

- Recensement des zones à protéger, lieux remarquables, etc.
- Consultation / avis
- Projets





Merci pour votre attention

Mairie de Vaour | 05 63 56 30 41 | [mairie@commune.vaour.fr](mailto:mairie@commune.vaour.fr) | [www.vaour.fr](http://www.vaour.fr)

